

# ÇA ME CONSERM !

SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION  
DES MOULINS

4 décembre 2025



## La VIOLENCE n'est pas une partie du travail : DÉNONÇONS-LA !

Bien que la violence fasse partie de plus en plus de notre quotidien, ce n'est pas une condition **NORMALE** de travail.

Il faut **DÉNONCER** !

### Quoi faire ??

- prodiguer les 1ers soins
- aviser la direction
- remplir le **RAPPORT D'ÉVÈNEMENT**
- si vous devez quitter le travail la journée de l'incident, assurez-vous que votre absence soit traitée comme **accident de travail** (motif 2)
- cette situation vous a perturbé ? Vous référer au **PAE**



## Vous avez obtenu un poste E1 ou E2 après le 8 août ?

Cette communication s'adresse aux enseignantes et enseignants ayant obtenu un poste régulier ou un poste régulier à statut particulier après le 8 août.

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions nationales, le Centre de services ne permet plus à un enseignant qui obtient un poste E1 ou E2 après le 8 août de l'occuper pour l'année scolaire en cours si une autre affectation lui avait déjà été octroyée.

➔ Si cette situation vous concerne, merci de remplir ce **FORMULAIRE** !

